

EUROPE GUYANE

AAP 2024

LÉROP LA KÉ ZOT



Fiche descriptive

AAP Intégration sociale Mesures d'accompagnement social personnalisé et d'accompagnement à l'économie sociale et familiale

**Objectif prioritaire 4 :
Une Europe plus sociale**

**Priorité 6. Renforcer l'accès à la
formation et les compétences
tout au long de la vie, et créer
une société plus inclusive et
résiliente**

**Objectif spécifique 4.12 :
Promouvoir l'intégration sociale
des personnes exposées au
risque de pauvreté ou
d'exclusion sociale, y compris les
plus démunis et les enfants (FSE+)**

Thématique : Intégration sociale / Autonomie / Renforcement de capacités

Types d'actions :

- Accompagnement individualisé et spécialisé en gestion budgétaire
- Economie sociale et familiale
- Levée des facteurs de précarité et de dépendance

Bénéficiaires potentiels :

- Les associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale
- Les collectivités territoriales et leurs établissements
- Les acteurs porteurs d'un projet social innovant dont les structures et les réseaux d'utilité sociale

Territoire : Tout le territoire Guyane

Taux de cofinancement FSE+ maximum : 85 %

Montant plancher de FSE+ par opération : 50 000€

Durée maximale de l'opération : 36 mois

Taux d'aide public maximum : 100%

**Vous avez des questions : fonds-europeens@ctguyane.fr
Pour en savoir plus sur nos financements : www.europe-guyane.fr**



- Le cahier des charges sera disponible le 09 décembre 2024
- Le dépôt de la demande de subvention est 100% dématérialisée (Sur rendez-vous un accompagnement au dépôt en ligne peut vous être proposé)

www.europe-guyane.fr



**Date de lancement de l'AAP :
Le 09 décembre 2024**

**Date limite de réception des
candidature :
28 février 2025 à 11h59**

